



## **Charte de bon usage du réseau RENATER au sein de logements gérés par un établissement d'enseignement supérieur ou par le CROUS**

La présente charte a pour objet de définir les conditions et les règles d'utilisation de l'accès à RENATER mis à la disposition des utilisateurs logés dans une résidence universitaire du CROUS de TOULOUSE.

Le réseau informatique de la résidence du CROUS de TOULOUSE est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la technologie. L'usage de ce réseau est soumis à une Charte de bon usage (disponible sur <http://www.renater.fr/chartes>) et partie intégrante de l'agrément RENATER du CROUS de TOULOUSE.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

L'accès à RENATER de la résidence universitaire du CROUS de TOULOUSE est mis à la disposition de l'utilisateur à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, il convient à chacun de respecter les bonnes pratiques en termes d'usages d'Internet.

Pour accéder aux services de RENATER, l'utilisateur doit s'engager sur les termes de la présente charte.

Le réseau RENATER est un réseau privé, qui n'est pas l'Internet, même si il permet d'y accéder pour les besoins des activités d'éducation et recherche. C'est pourquoi, le réseau RENATER fait l'objet d'une supervision spécifique, dont le but est de maintenir à tout moment un haut niveau de performances et de disponibilité. Cette supervision peut éventuellement détecter tout comportement non conforme à la charte. RENATER avertira le CROUS de TOULOUSE et pourra provoquer une limitation d'accès totale ou partielle pouvant s'étendre à l'ensemble de la résidence du CROUS de TOULOUSE.

\* \* \*

## **I Principes à respecter :**

### **1/ Finalité de l'utilisation**

L'accès à RENATER est strictement personnel et incessible. Cet accès est à des fins professionnelles et/ou pédagogiques, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet via RENATER à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de recherche ou de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

Il est interdit à l'utilisateur de donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des tiers.

### **2/ Utilisation loyale du réseau**

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

- S'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.
- Utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.
- Appliquer les recommandations de sécurité de l'établissement qui permet le raccordement,
- Signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite.

### **3/ Licéité du contenu échangé**

#### **a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »**

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

- L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,
- Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde,
- Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels, etc.), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

## **b. Respect du droit des personnes**

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

## **c. Respect de l'ordre public**

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

## **4/ Confidentialité**

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement :

- A ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,
- A ne pas intercepter les communications entre tiers.

## **II Application et sanctions encourues :**

Le respect de la charte RENATER s'applique à toute utilisation des ressources de RENATER indépendamment de tout contrat.

Par ailleurs, lorsqu'il y a contrat de location, l'application de la charte est indépendante de la durée du contrat entre l'utilisateur logé et le logeur. La charte est tacitement reconductible si un nouveau contrat venait à être établi pour l'utilisateur concerné.

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure d'éventuelles limitations d'usage ou la suppression de son accès aux ressources RENATER. Cette suppression d'accès peut s'étendre à l'ensemble de l'établissement

### **Engagement personnel de l'utilisateur**

Je, soussigné(e)....., demeurant à....., déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte, et m'engage à les respecter. Dans le cas contraire, je ne pourrais pas m'opposer à la suppression de mon accès à RENATER.

A.....le.....

Signature :